

Les **comité d'usagers** sont des instances de dialogue entre l'administration fiscale et les usagers, qu'il s'agisse des particuliers ou des entreprises, sur tous les sujets touchant à la qualité du service rendu et, plus largement, aux relations entre l'administration fiscale et les usagers.

Les comité d'usagers sont l'illustration concrète de l'engagement pris par l'administration fiscale de mieux écouter et de mieux prendre en compte les attentes de leurs usagers.

La mission du comité consiste :

- à **assurer une meilleure information** sur les actions menées en matière de qualité de service ;
- à **donner son avis** sur tous les sujets ayant trait au service aux usagers et aux relations entre l'administration fiscale et les usagers ;
- à **relayer les attentes des usagers** et **formuler des propositions** et des pistes d'amélioration.

Le comité national des usagers se réunit deux fois par an.

Des comités d'usagers départementaux sont réunis annuellement.